



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-011-2017-08

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2017

# Sommaire

## Agence régionale de santé

IDF-2017-08-07-018 - ARRETE n° DS-2017- 79 PORTANT DELEGATION DE

SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Agence régionale de santé

IDF-2017-08-07-018

ARRETE n° DS-2017- 79

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2017- 79  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le code de la sécurité sociale ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** le code de la défense ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;

ARRETE :

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;

- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'autonomie.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et de Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'autonomie, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du département offre personnes âgées ;
- Madame Nathalie MONTANGON, Responsable du département efficience, financement et contractualisation.
- Madame Charlotte FAÏSSE, Responsable du département offre personnes handicapées.

### **Article 5**

L'arrêté n° DS-2017/001 du 17 janvier 2017 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 6**

Le Directeur de l'autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 août 2017

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

***Signé***

Christophe DEVYS